

1ère Journée néo-aquitaine d'identitovigilance

Le numérique en santé au service de la qualité des soins
et de la sécurité des usagers

7 avril 2022



#JRidentitoNA

Programme général de la journée

Matinée : 09h15-12h30

Ouverture de la journée

Politique du numérique en santé

- Actualités et perspectives du numérique en santé
- Politique régionale du déploiement de la e-santé

Échange et partage de données de santé

- Identification des usagers dans le cadre européen
- Référencement des applications de santé
- Utilisation des applications régionales d'e-parcours

Accompagnement des acteurs

- Outils mis à disposition des acteurs
- Déploiement régional de l'INS en établissements de santé
- Déploiement régional de l'INS en médicosocial
- Accompagnement régional des professionnels libéraux
- Accompagnement régional des usagers

Conclusion de la matinée

Après-midi : : 13h45-16h30

Table ronde n° 1 (13h45-15h00)

Partages d'expériences après une attaque informatique : risques vis à vis des données de santé (ES néo-aquitains, ESEA)

Table ronde n° 2 (15h15-16h30)

Partages d'expériences liés au déploiement de l'INS (ES et ESMS néo-aquitains)



7
avril
2022

**1ère Journée néo-aquitaine
d'identitovigilance**

Le numérique en santé au service de la qualité des soins
et de la sécurité des usagers



#JRidentitoNA



7
avril
2022

**1ère Journée néo-aquitaine
d'identitovigilance**

Le numérique en santé au service de la qualité des soins
et de la sécurité des usagers

Animation de la matinée



- Mme Rosemonde Mathieu,
Consultante e-santé & ergonomie informatique (Agence Kairos ID)
- Dr Arthur Dauphin,
Chargé de mission Numérique en santé (France assos santé)

Ouverture de la journée

**Dr Pascale Peyre-Costa,
Directrice déléguée de l'Efficiences
et de la Transformation numérique du système de santé (ARS NA)**



7
avril
2022

**1ère Journée néo-aquitaine
d'identitovigilance**

Le numérique en santé au service de la qualité des soins
et de la sécurité des usagers

Première partie **Politique du numérique en santé**



- **Actualités et perspectives du numérique en santé**
- **Politique régionale du déploiement de la e-santé**



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Actualités et perspectives du numérique en santé

M. Dominique Pon,
Responsable ministériel de la Délégation du numérique en santé

Actualités et perspectives du numérique en santé

❖ Mon espace santé

- Plateforme numérique citoyenne



mon
ESPACE
SANTÉ

❖ Feuille de route du numérique en santé

- Doctrine technique
- Cadre éthique
- Référentiels
- Messagerie sécurisée de santé
- Bouquets de services
- Code d'urbanisme



Identité Nationale
de Santé
ins Bien identifié-e,
bien soigné-e.



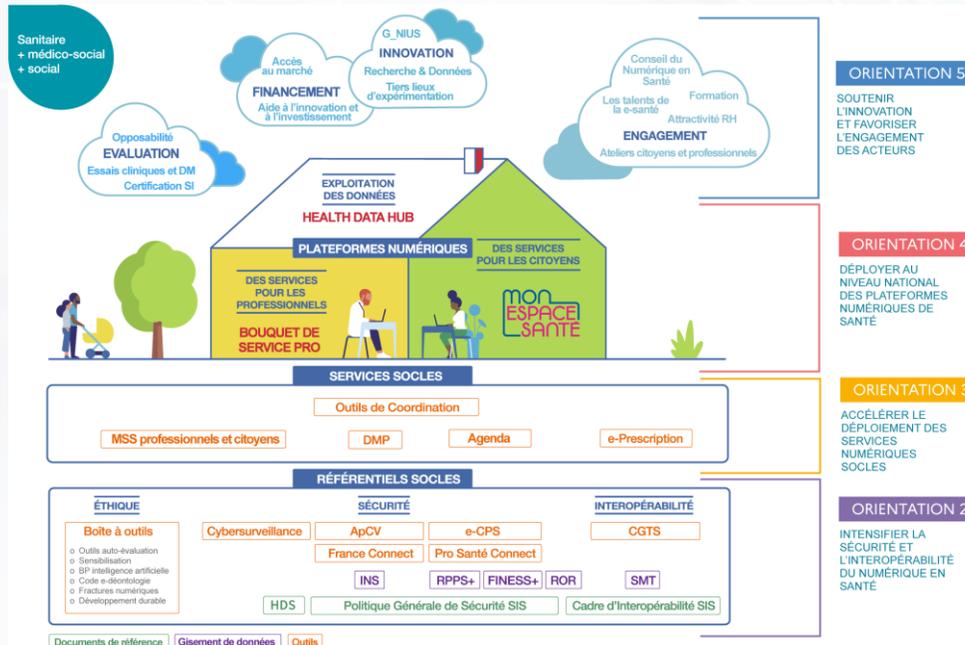
MS
Santé



Actualités et perspectives du numérique en santé

❖ Prospective

- Mettre en œuvre le carnet de santé numérique de l'utilisateur
- Labelliser tous les logiciels de santé (Ségur)
- Développer de nouveaux outils à partir d'un cadre fixé



ORIENTATION 5

SOUTENIR L'INNOVATION ET FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS

ORIENTATION 4

DÉPLOYER AU NIVEAU NATIONAL DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DE SANTÉ

ORIENTATION 3

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES NUMÉRIQUES SOCLES

ORIENTATION 2

INTENSIFIER LA SÉCURITÉ ET L'INTEROPÉRABILITÉ DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ





Politique régionale du déploiement du numérique en santé

M. Vincent Pascassio-Comte,
Responsable du pôle Numérique en santé (ARS NA)

Politique régionale du déploiement du numérique en santé

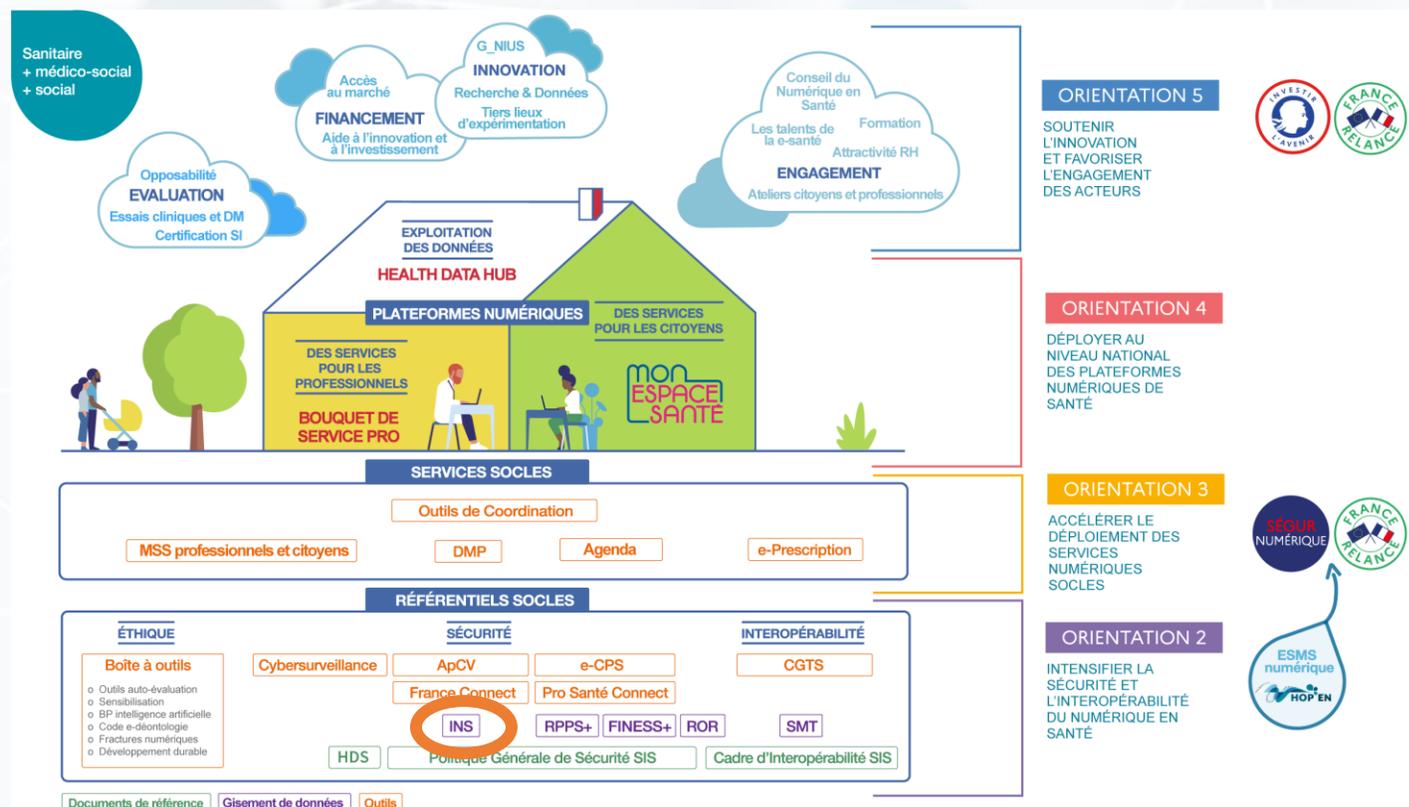
❖ La maison de la doctrine technique

La "maison de la doctrine technique" recense l'ensemble des référentiels et services déployés dans le cadre de la feuille de route du numérique en santé.

L'*identité nationale de santé* (INS) est un des référentiels socles qui ont pour objet de garantir que l'ensemble des projets soient construits sur des fondations solides.



L'utilisation de l'INS est réglementaire pour tous les acteurs de santé depuis le 1er janvier 2021



Politique régionale du déploiement du numérique en santé

❖ Concertation régionale

- L'ARS NA et son GRADeS (*Groupement régional d'appui au développement de la E-santé*), le GIP ESEA, ont organisé sur la période d'octobre 2021 à mars 2022 une grande concertation régionale sur le numérique en santé en Nouvelle-Aquitaine.

Objectifs

- ➔ **Partager avec les partenaires régionaux les contextes nationaux et régionaux actuels du numérique en santé (2021 – 2023)**
- ➔ **Échanger et discuter des enjeux et des besoins de chacun en matière de développement du numérique en santé en région**
- ➔ **Partager le positionnement, les projets numériques et les actions portés** par chacun dans ces contextes nationaux et régionaux

Finalités

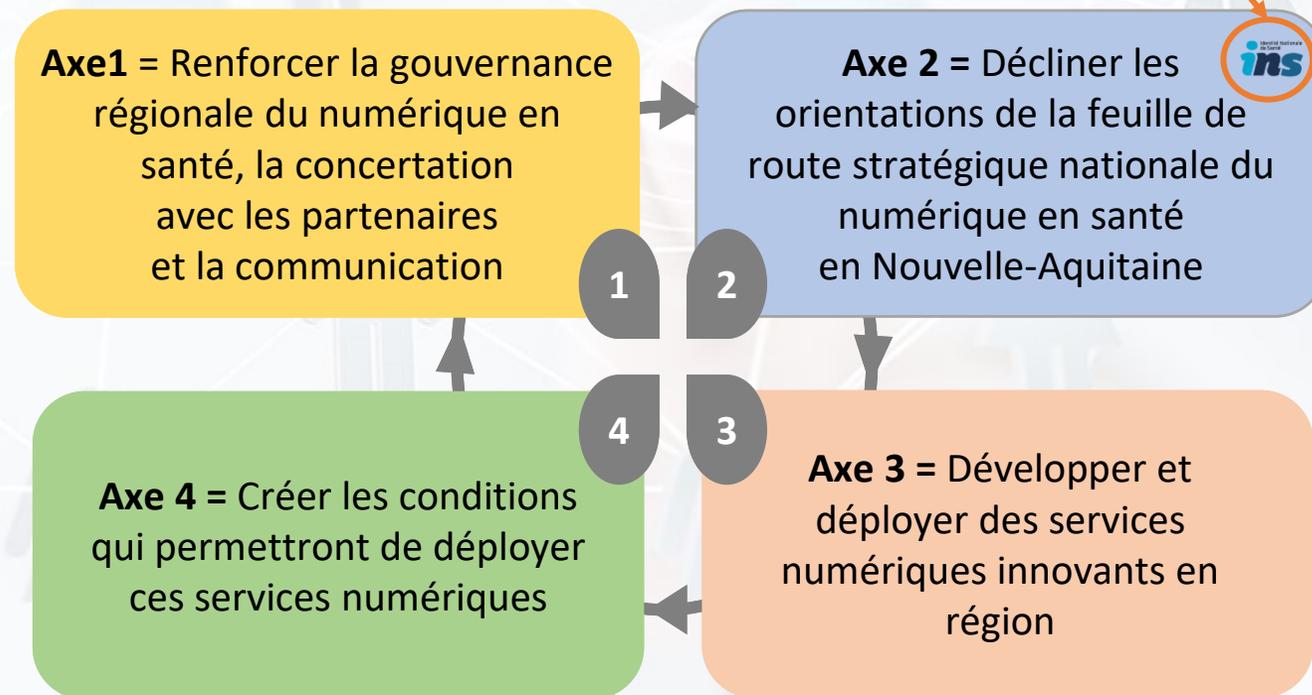
- ➔ **Ajuster et enrichir la feuille de route régionale du numérique en santé**
- ➔ **Dynamiser et mettre en place** des échanges réguliers favorisant un meilleur partage des enjeux et avancées de la feuille de route, et une plus forte cohésion des projets E-santé portés par les divers partenaires.



Politique régionale du déploiement du numérique en santé

- Installation en 2021 d'un *Comité régional stratégique du numérique en santé* qui fédère l'ensemble des partenaires.
- Formalisation en décembre 2021 d'une 1ère *Feuille de route stratégique régionale du numérique en santé*, qui sera mise à jour suite aux derniers retours de la concertation régionale et publiée en ligne pour une diffusion large.

L'INS est bien identifiée comme une priorité de la feuille de route nationale et régionale.



Les 4 grands axes de la feuille de route

Politique régionale du déploiement du numérique en santé

- ❖ **Au vu des enjeux, des moyens ont été mobilisés pour accompagner le déploiement de l'INS en Nouvelle-Aquitaine**
 - L'ARS a missionné le GIP ESEA pour animer le sujet et décliner le plan d'actions régional : communication / sensibilisation / formation ; accompagnement & conseil de tous les acteurs de santé ; suivi de l'avancement ; outillage.
 - Le plan d'actions est suivi et réactualisé de façon régulière par les instances de gouvernance

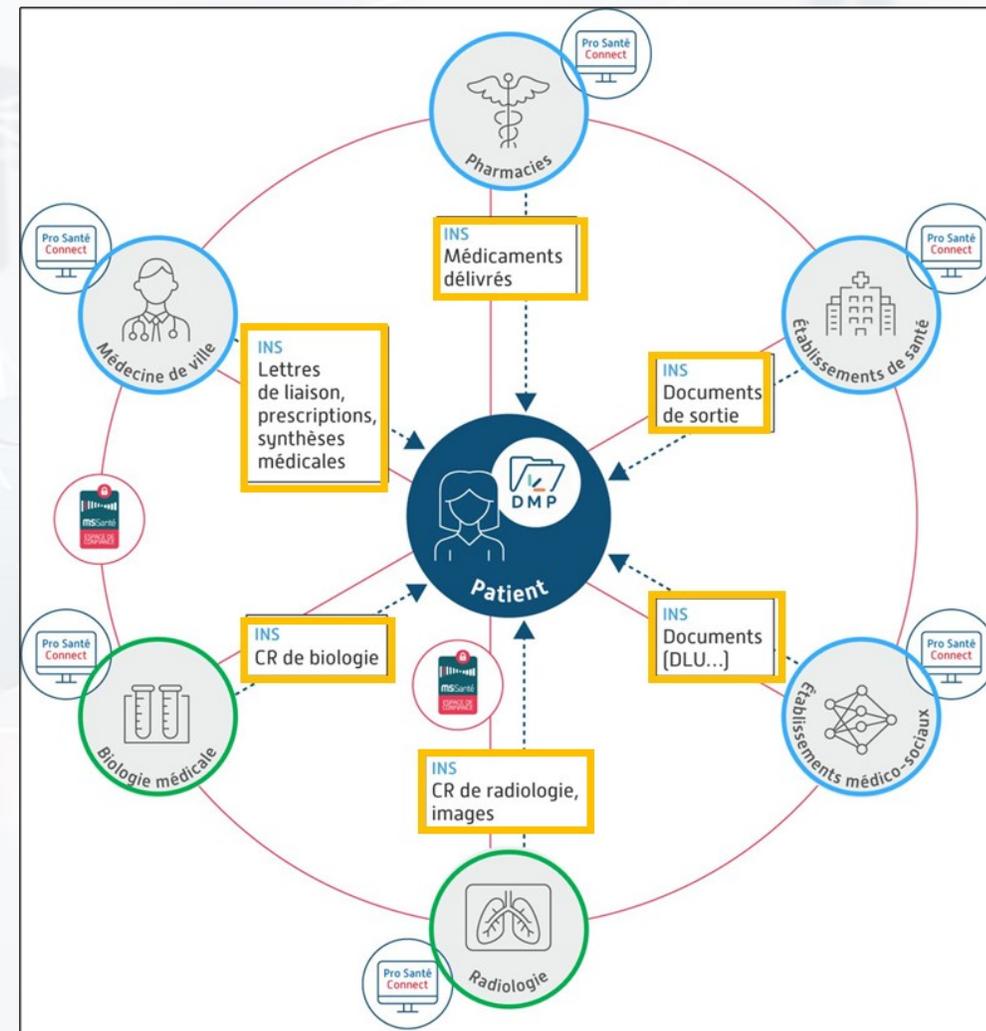
- ❖ **Instances de gouvernance relatives à l'identification numérique en NA**
 - Instance stratégique
 - *Comité régional de pilotage de l'identification numérique en santé (CORPINS)*
 - Mission : aider à définir les priorités régionales dans ce domaine
 - Instance opérationnelle
 - *Cellule régionale d'identitovigilance (CRIV)*
 - Mission : accompagnement du déploiement des bonnes pratiques relatives à l'identification des usagers dans les structures sanitaires et médicosociales
 - Instance consultative
 - *Comité technique régional d'identitovigilance (COTRIV)*
 - Mission : participer aux groupes thématiques de réflexion régionale



Politique régionale du déploiement du numérique en santé

- ❖ **Le Ségur du numérique en santé pour accompagner le déploiement de l'INS**
 - Accélérer la modernisation, l'interopérabilité, la convergence et la sécurité des SIS
 - 2 Mds € fléchés
 - 6 couloirs : hôpital, biologie médicale, radiologie, officine, médecin de ville, médico-social

- ❖ **Des leviers**
 - Les financements à l'équipement
 - Système ouvert et non sélectif (SONS) d'achat pour les 6 couloirs
 - Les financements à l'usage
 - Programme « SUN-ES » (établissements de santé)
 - Programme ESMS numérique





7
avril
2022

**1ère Journée néo-aquitaine
d'identitovigilance**

Le numérique en santé au service de la qualité des soins
et de la sécurité des usagers

Deuxième partie Échange et partage de données de santé



- Identification des usagers dans le cadre européen
- Référencement des applications de santé
- Applications régionales d'e-parcours et certificat serveur



Identification des usagers dans le cadre européen

Mme Elsa Créac'h,
Responsable de missions (Agence du numérique en santé)

Identification des usagers dans le cadre européen

❖ Sommaire

- 1 / Construction européenne
- 2 / Les cas d'usages
- 3 / Première étape en France *www.sesali.fr*
- 4 / Exemples de traits d'identité de patients européens
- 5 / Et pour les français ?
- 6 / Europe : pour aller plus loin



Identification des usagers dans le cadre européen

❖ 1 / Construction européenne

Une des ambitions majeures de la construction du secteur de la santé à l'échelle européenne est de permettre une **libre circulation** :

- des patients,
- des professionnels de santé,
- des données de santé

au sens de l'article 4 du RGPD 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016.

MaSanté@UE décline le programme pour la e-santé.

- La Commission européenne met à disposition une infrastructure globale d'échange de services numériques dans le domaine de la santé en ligne eHDSI (*eHealth Digital Service Infrastructure*).
- Chaque pays membre déploie son propre point de contact national e-santé (NCPeH, « *National Contact Point for eHealth* ») connecté aux services de coordination de la Commission Européenne.



Identification des usagers dans le cadre européen

❖ 2 / Les cas d'usages

MaSanté@UE répond aujourd'hui aux cas d'usage suivants :

Volet de Synthèse Médicale (VSM) : *Patient Summary (PS)*

- (*cas du Pays-A*) Le pays est émetteur du PS pour un citoyen
- (*cas du Pays-B*) Le pays est récepteur du VSM / PS du patient de l'UE.

ePrescription et eDispensation : *au format européen*

- (*cas du Pays-A*) Le pays est émetteur pour un citoyen;
- (*cas du Pays-B*) Le pays est récepteur de la ePrescription du patient de l'UE.

À venir, les autres documents du parcours de soin :

- Résultats de laboratoire
- Extension Maladies Rares
- Imagerie médicale
- Lettre de sortie d'hôpital



Identification des usagers dans le cadre européen

❖ 4 / Exemples de traits d'identité de patients européens

Pays émetteur	Traits d'identité disponibles pour la requête de données patients
Chypre	Numéro d'identification + date de naissance (information disponible sur la carte d'identité)
Espagne	Identifiant régional (Numéro d'identification régional + Région) ou Numéro d'identification national (information disponible sur la carte de santé)
Grèce	Numéro d'identification (information disponible sur la carte européenne d'assurance maladie, la carte d'identité ou le passeport)
Malte	Numéro de carte d'identité (information disponible sur la carte d'identité, la carte de santé européenne, ou le permis de conduire)
Portugal	Numéro sécurité sociale (numéro CPR) (information disponible sur la carte de résident ou la carte d'utilisateur)

Identification des usagers dans le cadre européen

❖ 5 / Et pour les français ?

[Décret n° 2021-914 du 8 juillet 2021 relatif aux dispositions propres à la prise en charge du patient à l'occasion de soins de santé délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne](#)

10 juillet 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 18 sur 113

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2021-914 du 8 juillet 2021 relatif aux dispositions propres à la prise en charge du patient à l'occasion de soins de santé délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne

NOR : SSAD2107877D

Publics concernés : titulaires d'un dossier médical partagé, professionnels de santé situés dans Etat membre de l'Union européenne.

Objet : prise en charge du patient à l'occasion de soins de santé délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret définit les conditions qui permettent l'échange de données de santé à caractère personnel, à partir du dossier médical partagé (DMP), entre la France et certains Etats membres de l'Union européenne dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé, dans le cadre de la prise en charge d'un patient titulaire d'un DMP présent sur le territoire d'un de ces Etats membres. Il précise le cas d'usage mis en œuvre, qui consiste en l'échange transfrontalier d'un résumé du dossier du patient, correspondant au volet de synthèse médicale contenu dans le dossier médical partagé français, avec les professionnels de santé installés dans un des Etats membres signataires d'un accord multilatéral encadrant ces échanges de données.

Références : le décret est pris en application de l'article 52 de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Ses dispositions peuvent être consultées sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé,
Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
Vu la directive 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, notamment l'article 14 relatif à la santé en ligne ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 6 ;
Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 modifiée, notamment son article 52 ;
Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2020-071 en date du 16 juillet 2020 ;
Vu l'avis du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie en date du 20 octobre 2020 ;
Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Art. 1^{er}. – A la section IV du chapitre premier du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique (partie réglementaire), est insérée une sous-section 6 ainsi rédigée :

« Sous-section 6
« Dispositions propres à la prise en charge du patient à l'occasion de soins

Art. R. 1111-44

Les données de santé à caractère personnel, mentionnées à l'article L. 1111-22, d'un patient titulaire d'un dossier médical partagé auxquelles peut accéder un professionnel de santé exerçant sur le territoire d'un autre Etat membre de l'Union européenne, à l'occasion de soins délivrés à ce patient présent sur ce territoire, sont celles contenues dans la synthèse périodique prévue au premier alinéa de l'article L. 1111-15 établie par son médecin traitant.

Art. R. 1111-47

Les demandes mentionnées à l'article R. 1111-46 comportent :

- 1° Les éléments d'identification du professionnel de santé à l'origine de la demande, déterminés par l'autorité nationale compétente ;
- 2° L'identifiant national de santé du patient concerné ainsi que ses nom, prénom, sexe, date de naissance.

Si la demande n'est pas complète, le point de contact national pour la santé en ligne en informe le point de contact national pour la santé en ligne de l'Etat membre à l'origine de la demande.

INS

Identification des usagers dans le cadre européen

❖ 6 / Europe : pour aller plus loin



Co-funded by the European
Union's Health Programme
(2014-2020)

D8.2.4 Common eID Approach for Health in the EU:
[eHAction-D8.2.4-Common-eID-Approach-for-Health-in-the-EU-
-for-adoption_19th-eHN.pdf](#)



Towards
European
Health
Data
Space

Préparation de l'Esace européen des Données de Santé (EEDS)
pour les utilisations secondaires. C'est notamment le Health
Data Hub qui est coordinateur du groupe français.
[Joint Action Towards the European Health Data Space – TEHDAS
- Tehdas](#)



Référencement des applications de santé

Mme Elsa Créac'h,
Responsable de missions (Agence du numérique en santé)

Référencement des applications de santé

❖ Rappel des enjeux du volet numérique du Ségur



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à **chaque citoyen de disposer d'une vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



❖ L'INS : un des référentiels socle promus dans le cadre du Ségur



Les données de santé échangées et partagées entre professionnels **doivent comporter l'INS qualifiée de l'utilisateur**.

Référencement des applications de santé

- ❖ **Un des leviers du volet numérique du Ségur : le financement à l'équipement (programme « SONS »)**
 - Achat de l'État pour le compte des acteurs de l'offre de soins

- ❖ **Processus pour qu'une solution bénéficie du financement à l'équipement**
 - Des *task-forces* (une par couloir : hôpital, médecine de ville, médicosocial, etc.) ont formalisé les exigences vis-à-vis des éditeurs dans un DSR (dossier de spécification de référencement).
 - Les éditeurs déposent leur candidature auprès de l'ANS pour faire référencer leurs solutions logicielles.
 - Un parcours de référencement est mis en place par l'ANS afin de valider la conformité des solutions logicielles aux DSR. Sur le volet INS, ce parcours inclut :
 - Dépôt de preuves (captures d'écran, vidéos etc.) auprès de l'ANS.
 - Visite de vérification de conformité (en visioconférence) : déroulé des scénarios de tests.
 - Le référencement permettra aux clients des éditeurs référencés de bénéficier de financements pour acquérir la solution logicielle.

Référencement des applications de santé

❖ Calendrier du programme SONS

Couloir (DSR)	Date de parution au JO de l'arrêté ministériel Date d'ouverture	Date de fin de réception des demandes de référencement	Date de fin de la réception des demandes de paiement (avance) Date de fermeture	Date de fin de la réception des demandes de paiement (solde) Date de clôture
Radiologie (RIS)	13/08/2021	15/05/2022	15/07/2022	15/10/2022
Biologie (SGL, LOINC)	13/08/2021	15/05/2022	15/07/2022	15/10/2022
Hôpital (RI, DPI, PFI)	13/08/2021	15/05/2022	15/07/2022	31/12/2022
Médecine de ville (LGC)	13/08/2021	15/05/2022	15/07/2022	15/10/2022
Médico-social (DUI)	12/02/2022	Demandes d'éligibilité : 30/04/2022 Dépôt des preuves : 31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Officine (LGO)	12/02/2022	Demandes d'éligibilité : 31/03/2022 Dépôt des preuves : 16/10/2022	18/12/2022	17/02/2023

Référencement des applications de santé

- ❖ **Le périmètre INS prévu dans les DSR : ensemble des règles SI fondamentales prévues dans le RNIV / le guide d'implémentation INS**
 - Présence des champs nécessaires à la gestion de l'identité numérique
 - Respect des règles de création d'une identité numérique
 - Gestion des statuts relatifs à l'identité numérique (et des attributs)
 - Application des règles de gestion associées aux statut / attribut de l'identité numérique
 - Appels au téléservice INSi pour récupérer l'INS (voire pour la vérifier)
 - Recherche d'antériorité
 - Diffusion de l'INS (sur les éditions et les flux informatisés)
 - Traçabilité des actions et gestion des habilitations
 - ...

Au-delà du référencement Ségur, la gestion de l'INS sera aussi partie intégrante des futurs référencements « MonEspaceSanté » et « télésurveillance »



ES@A
e-santé en action

NOUVELLE-AQUITAINE

Applications régionales d'e-santé

Mme Céline Descamps,
Cellule régionale d'identitovigilance (GIP ESEA NA)

Applications régionales d'e-santé

❖ Quels sont les applications utilisées en Nouvelle-Aquitaine ?



- **Paaco-Globule** est le service d'e-parcours qui permet aux professionnels d'échanger des informations et de faciliter la **coordination des parcours de santé**.



- **Krypton** est dédié à **l'échange et au partage d'examens d'imagerie médicale**. Il vise notamment à éviter la répétition inutile d'examens.



- **TéléNA** est un outil de **télémédecine**. Il favorise la prise en charge à distance et évite les pertes de chances liées à l'éloignement des services de référence.



- **K Process** est un **dossier communiquant de cancérologie (DCC)**. Il permet de partager des données dans le cadre des réunions réalisées pour définir la stratégie thérapeutique lors de la prise en charge d'un patient atteint d'un cancer.



- **ViaTrajectoire** est un outil national. Il est utilisé pour faciliter **l'orientation personnalisée** de certains patients et leur accueil dans des structures adaptées.

Applications régionales d'e-santé

❖ Les outils régionaux doivent-ils intégrer l'identité nationale de santé ?

- Toute application de santé doit être capable de référencer les données de santé avec l'INS de l'utilisateur
- Le respect des bonnes pratiques d'identification et de transmission des données de santé de l'utilisateur sont de la responsabilité du professionnel ou de l'établissement qui le prend en charge
- Selon sa fonction, une application régionale d'e-santé peut avoir des obligations différentes
 - Être en capacité de récupérer ou vérifier l'INS de l'utilisateur via le téléservice dédié (INSi). C'est le cas des applications qui autorisent la création ou la modification des identités numériques
Exemples : Paaco-Globule, K-Process, TéléNA, ViaTrajectoire
 - Se contenter d'enregistrer et transmettre les données référencées avec l'INS, sans intervention sur l'identité numérique donc sans nécessité d'accéder au téléservice INSi
Exemple : Krypton

Applications régionales d'e-santé

❖ Comment s'assurer des bonnes pratiques d'identification ?

1. Définir les applications dans lesquelles une identité numérique doit pouvoir être créée (nouveaux usagers) et/ou modifiée (dont l'INS)
2. Echanger avec les éditeurs pour s'assurer de la compatibilité de la solution avec la réglementation en vigueur (conformité au guide d'intégration de l'INS, agrément SESAM-Vitale pour l'appel au téléservice INSi)
3. Mettre à disposition des utilisateurs un certificat serveur régional, pour leur permettre de s'authentifier sans carte professionnelle auprès du téléservice INSi
4. Former les utilisateurs finaux aux bonnes pratiques d'identification et de gestion de l'INS dans les outils locaux et régionaux





Troisième partie Accompagnement des acteurs



- Outils mis à disposition des acteurs
- Accompagnement des professionnels libéraux
- Déploiement de l'INS dans les établissements
- Accompagnement des usagers



#JRidentitoNA



ES@A
e-santé en action

NOUVELLE-AQUITAINE

Outils mis à disposition des acteurs Accompagnement régional

Mme Nathalie Perreaud,
Cellule régionale d'identitovigilance (GIP ESEA NA)

Outils mis à disposition des acteurs

❖ Accompagnement régional



Outils de communication

- Plaque - Affiches - Flyer
- Clip de présentation de l'INS

Liens directs

[Flyer - Affiches](#)

[Clip vidéo](#)



Formations

- Webinaires de formations aux bonnes pratiques
- Module e-learning de découverte de l'identitovigilance
- RDV mensuel « La CRIV répond à vos interrogations »

[Webinaires de formation](#)

[Module découverte](#)

[Questions/Réponses INS](#)



Outils d'aide

- Documentation pratique
- Questionnaire d'autoévaluation

[Docuthèque](#)

[Auto-évaluation](#)



Supports numériques

- Forum « L'espace des identitovigilants de NA »
- Site Internet « Identitovigilance en NA »

forum.identito-na.fr

identito-na.fr

Outils mis à disposition des acteurs

- Focus sur le site Internet *Identitovigilance en Nouvelle-Aquitaine*

DYNAMIQUE RÉGIONALE ▾

- Politique, instances de gouvernance
- Animations, solutions e-santé régionales
- Supports de formation et de communication, modèle de charte régionale

BONNES PRATIQUES ▾

- Identification de l'utilisateur
- Gestion des risques
- Étapes de la mise en œuvre de l'INS

RÉFÉRENCES ▾

- Définitions et références réglementaires
- Outils de portée nationale

ACTUALITÉS

- Informations
- Rendez-vous, offres de formation

FAQ

- Questions organisationnelles
- Questions techniques



ESEA
e-santé en action

NOUVELLE-AQUITAINE

Outils mis à disposition des acteurs Outils publiés par le 3RIV

Mme Christelle Nozière,
Cellule régionale d'identitovigilance (GIP ESEA NA)

Outils mis à disposition des acteurs

❖ Outils publiés par le 3RIV

- Présentation du 3RIV
 - Le *réseau des référents régionaux en identitovigilance* (3RIV) fédère les professionnels impliqués dans le pilotage régional de l'identitovigilance
 - Ses 47 membres actuels représentent toutes les régions françaises
 - Il anime différents groupes de travail, à l'origine :
 - * Du référentiel national d'identitovigilance (RNIV)
 - * De documents d'aide au déploiement des bonnes pratiques qui concernent les secteurs sanitaire, médicosocial et libéral mais aussi les usagers
 - Un de ses objectifs est de **favoriser l'harmonisation des pratiques** et des connaissances sur l'identitovigilance au niveau national
 - Ces informations peuvent être retrouvées sur la [page 3RIV](#) du site identito-na.fr



Outils mis à disposition des acteurs

- Documents publiés
 - A ce jour, 34 documents ont été publiés sur les bonnes pratiques d'identitovigilance et l'identité nationale de santé (INS)
 - * De portée nationale
 - * Mis à jour en fonction des besoins, de l'actualité
 - Les versions en vigueur sont accessibles via un [lien web permanent](#) et un QR code spécifique
 - * Documents de communication (COM 01 à 06)
 - * Foire aux questions (FAQ 01 et 02)
 - * Fiches pratiques (FIP 01 à 17)
 - * Indicateurs (IND 01 à 05)
 - * Mémentos (MEM 01 à 04)
- Projet de formation par *e-learning* en collaboration avec l'ANAP



l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale

Outils mis à disposition des acteurs Kits d'identitovigilance développés par l'ANAP

M. Yves Beauchamp,
Référent Numérique en santé (ANAP)

Outils mis à disposition des acteurs

❖ Kits d'identitovigilance développés par l'ANAP

- **Objectif** : renforcer l'organisation de l'identitovigilance dans les ES et ESMS
 - pour une application conforme du RNIV
 - en tenant compte de l'INS
- **Deux approches complémentaires**

Secteur sanitaire

Consolider les organisations existantes
Fournir quelques outils pratiques

Secteur médicosocial

Sensibiliser sur les enjeux de l'identitovigilance
Tenir compte du contexte propre au MS : file active et turnover plus stables que dans le sanitaire, mais grande diversité des intervenants
Outiller largement, avec souplesse

▪ **Contributeurs**

- Experts du numérique en santé en ES et ESMS
- Participation active des experts du 3RIV
- Groupes de travail avec des acteurs du secteur médicosocial

Outils mis à disposition des acteurs

❖ Kit d'identitovigilance pour les établissements sanitaires

1. Focus

Importance des enjeux et étapes clés de la démarche

2. Comprendre les enjeux

Contexte et enjeux de l'identitovigilance

3. Guide de mise en œuvre

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Politique et gouvernance• Réalisation d'un bilan initial• Mise en œuvre des actions• Référencement d'outils existants au niveau national ou régional• Matrice RACI | <ul style="list-style-type: none">• Niveau établissement de santé• Niveau groupement d'établissements (GHT, groupes privés) |
|--|--|

Les enjeux :

Rappeler le contexte réglementaire, l'évolution des modes de prise en charge, appréhender les risques liés à une erreur d'identification et la nécessité de sécuriser l'identité numérique des usagers avec ses partenaires.

La mise en œuvre :

Identifier les différentes étapes à respecter pour conduire une politique d'identitovigilance :

- mise en place de la gouvernance
- adaptation du système d'information
- mise en œuvre des bonnes pratiques
- formalisation du corpus documentaire
- réalisation d'actions de formation et de sensibilisation.

Les ressources :

Accéder aux ressources permettant de produire les documents associés à cette démarche.

Outils mis à disposition des acteurs

❖ Kit d'identitovigilance pour les structures médicosociales

1. S'approprier la démarche

Comprendre l'identitovigilance

*Principales
ressources*

1. S'approprier la démarche :

Document pour comprendre les enjeux de l'identitovigilance et liste de ressources documentaires.

2. Acteurs impliqués

Directeur d'ESMS

Référent en IV

Référent QGDR

Responsable du SI

2. Acteurs impliqués :

Fiche par type d'acteur pour mieux appréhender sa place dans la démarche et l'accompagner dans la mise en œuvre de l'IV.

3. Fiches pratiques

- Gouvernance
- Identification primaire
- Identification secondaire
- Check-list IV
- Indicateurs de pilotage
- Gestion des risques et signalement des EI
- Tableaux récapitulatifs des exigences et recos du RNIV

3. Fiches pratiques :

Guide opérationnel regroupant les différentes notions abordées pour la mise en œuvre de l'identitovigilance.

4. Outils & modèles

Matrice RACI *

Fiche de poste référent IV en ESMS *

Lettre de nomination *

Charte d'identitovigilance *

Logigramme identification primaire *

Sensibiliser et former les acteurs

Formulaire anomalies liées à l'identité *

* *Version modifiable.*

4. Outils & modèles :

Ensemble d'outils et de modèles qui peuvent être utilisés par chaque structure pour produire les siens.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Accompagnement des professionnels libéraux

M. Stéphane Deschamp,
Responsable des relations avec les professionnels de santé
Chef de projet numérique en santé (CPAM Dordogne)

Accompagnement des professionnels libéraux

❖ Expérimentation menée par l'assurance maladie

- 3 CPAM pilotes : 13, 24 et 94
- Objectifs :
 - Tester les éléments de langage et les supports de communication
 - Identifier quel(s) profil(s) mobiliser au sein de l'Assurance Maladie
- Modalités
 - Communication multi-canaux (mail, téléphone, visite)
 - Diffusion des supports de communication de l'ANS
 - Recueil des commentaires des PSL
 - Tests d'accès au téléservice INSi pour les PS équipés
 - Questionnaire en ligne pour évaluer leur ressenti sur
 - * les supports de communication (flyer, affiche, FAQ...)
 - * l'utilisation du téléservice INSi pour ceux ayant un LGC compatible



Accompagnement des professionnels libéraux

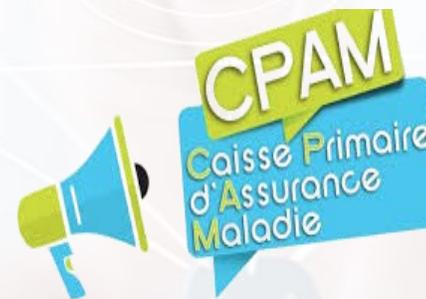
❖ Retours de l'expérimentation menée par la CPAM de Dordogne

- 30 PS sur les 40 ciblés ont répondu au questionnaire (11 MG, 7 médecins spécialistes, 5 pharmaciens, 2 biologistes, 2 IDE, 1 kiné, 1 orthoptiste, 1 sage femme, 1 dentiste)
- Très peu connaissent l'INS
- Toutes les professions n'ont pas la même sensibilité à l'identitovigilance
- Nécessité de développer
 - des exemples d'utilisations concrètes
 - les intérêts d'usage en pratique
 - les possibilités de délégation de la tâche de gestion de l'INS (recueil et qualification)

Accompagnement des professionnels libéraux

❖ **Expérimentation - phase 2 - sur l'utilisation du téléservice INSi auprès des professionnels en ville**

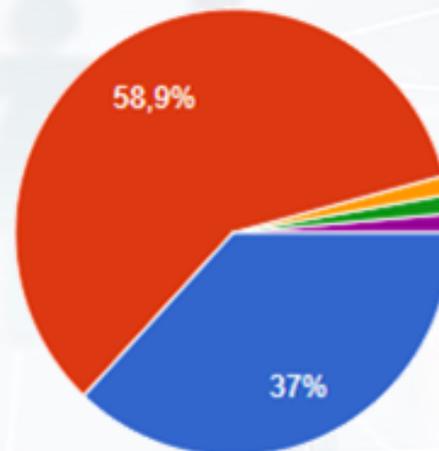
- Conduite par la CPAM de DORDOGNE
- 24 PS/ 99 PS ciblés (GIE) ont répondu au questionnaire :
 - 10 médecins
 - 1 pharmacie
 - 3 dentistes
 - 2 infirmiers
 - 3 kinésithérapeutes
 - 2 sages femmes
 - 2 centre de santé
 - 1 orthophoniste orthoptiste



Accompagnement des professionnels libéraux

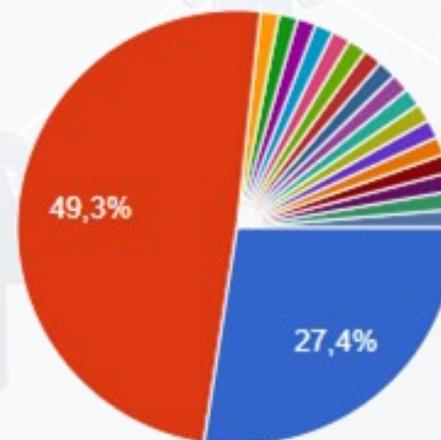
❖ Questions introductives

- Connaissez-vous l'INS ?



- oui
- non
- s'est rendu compte sur le logiciel que l'insi apparait
- Le ps a vu le nom du tIs apparaitre lors de la dernière MAJ d'axi, ne s'y est pas intéressé plus que ça
- découvert lors de la fermeture du dossier patient

- Pourriez-vous nous confirmer que vous utilisez régulièrement les nouvelles fonctionnalités liées à l'arrivée de l'INS (appel au téléservice INSi, nouveaux champs de l'identité, statuts de l'identité,...) ?

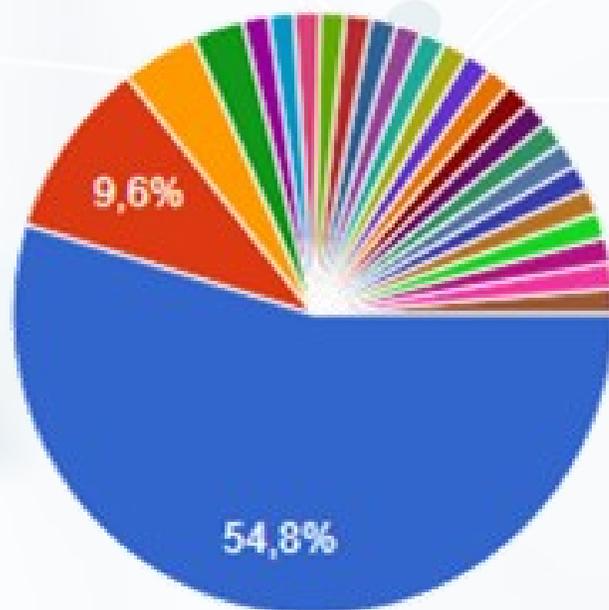


- oui
- non
- Ne savait pas qu'il l'utilisait
- AUTO
- NE SOUHAITE PAS UTILISER l'insi
- N'a pas la notion d'utiliser le téléservice
- Le ps n'était pas au courant d'avoir cr...
- N'a pas notion de son utilisation

Accompagnement des professionnels libéraux

❖ Utilisation du téléservice INSi

- Votre logiciel vous permet-il d'appeler automatiquement le téléservice INSi (appel dès insertion de la carte Vitale dans le lecteur ou dès ouverture d'un dossier patient...) ou devez-vous réaliser une démarche particulière pour lancer l'appel (action manuelle comme un clic sur l'écran,....) ?

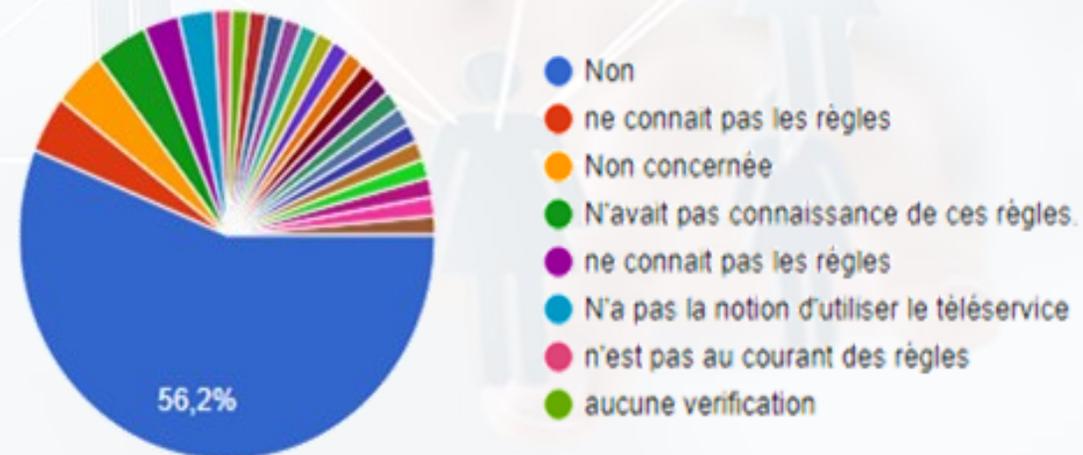


- Automatique
- ne sait pas
- ne sait pas
- Action manuelle
- Nan le directrice du centre était pas a...
- mais pas systématique
- CLIQUER DANS LE DOSSIER PATIE...
- la facturière était pas au courant du se...

Accompagnement des professionnels libéraux

❖ Identitovigilance et vérification de la pièce d'identité

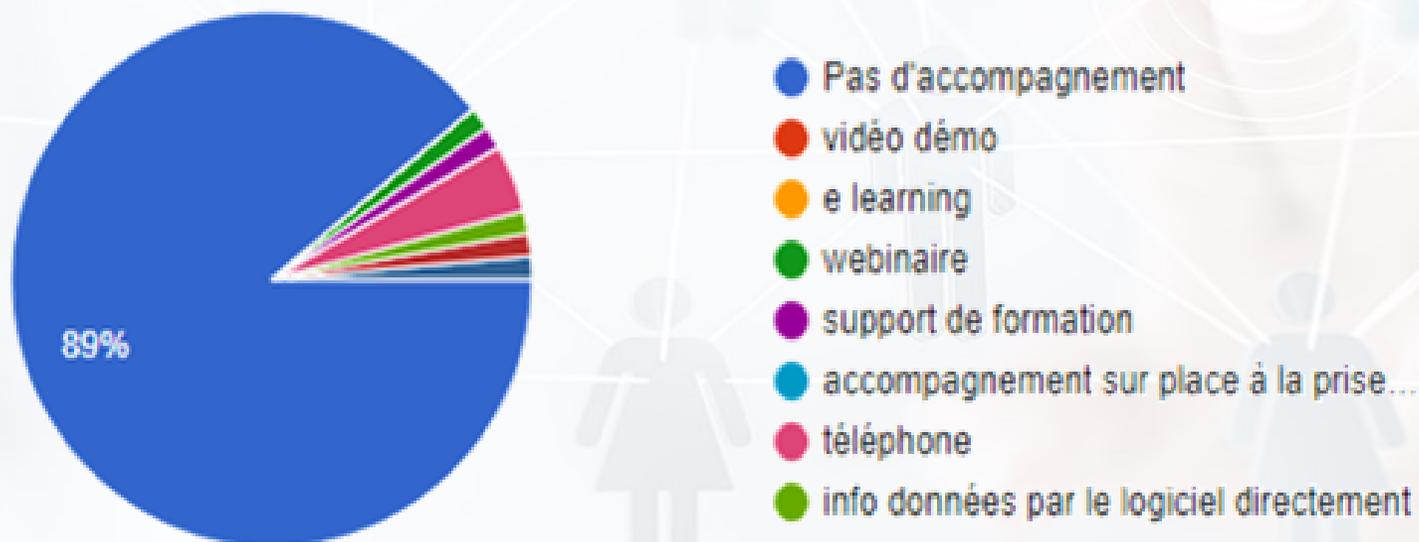
- Êtes-vous au courant qu'il vous faut vérifier l'identité de vos patients (au moins une fois) à l'aide d'une pièce d'identité à haut niveau de confiance [...] pour pouvoir utiliser l'INS ?
- Rencontrez-vous des difficultés dans l'appropriation des nouvelles règles d'identification des patients ? Si oui, lesquelles [...] ?



Accompagnement des professionnels libéraux

❖ Support éditeur et national

- Votre éditeur vous a-t-il accompagné lors de la mise en place de cette nouvelle fonctionnalité ?



Accompagnement des professionnels libéraux

❖ **Quels leviers pour développer l'usage du téléservice INSi ?**

- « La messagerie de mon espace santé »
- « Développer des TLS intégrant systématiquement l'identitovigilance (ex : SIVAC) »
- « Faciliter l'utilisation du TLS dans le logiciel métier »

ESEA
e-santé en action

NOUVELLE-AQUITAINE

Déploiement de l'INS en établissement de santé

M. Gaspard Fourchard,
Cellule régionale d'identitovigilance (GIP ESEA NA)

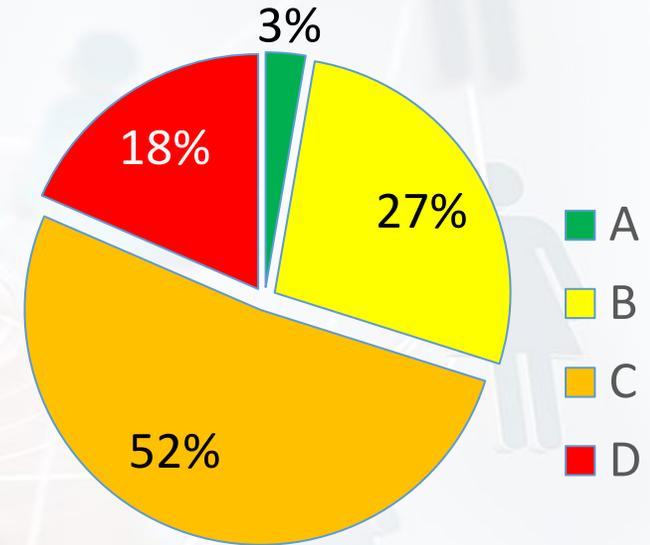
Déploiement de l'INS en établissement de santé

❖ Bilan de l'autoévaluation des ES néo-aquitains

- Questionnaire d'autoévaluation régional mis à disposition par la CRIV (d'après un modèle initialement proposé par le 3RIV et l'ANS)
- Objectifs
 - Local : identifier les actions à mettre en œuvre pour être en mesure d'utiliser l'INS
 - Régional : établir un bilan des structures prêtes à utiliser l'INS
 - CRIV : identifier les difficultés rencontrées et proposer des accompagnements spécifiques
- Réalisation pratique
 - Envoi à l'ensemble des établissements
 - Retour à la CRIV pour analyse sur la période juin-novembre 2021
- Auto-évaluation réalisée en 2021 : 183 questionnaires ont été retournés par les ES à la CRIV, soit 74,7 % des ES néo-aquitains

Déploiement de l'INS en établissement de santé

- Bilan de la maturité organisationnelle des ES répondants
 - A : Utilisation de l'INS commencée et conformité par thème > 80 %
 - B : Utilisation de l'INS, moyenne > 60 % et absence thème < 50 %
 - C : Autres (ni A, ni B, ni D)
 - D : Moyenne des résultats < 50 % de conformité aux attendus
- Commentaires
 - Disparités organisationnelles importantes
 - Biais : résultats basés sur du déclaratif
 - Une minorité d'ES utilisait l'INS en routine lors de cette première évaluation
 - De nombreux ES ont du retard en termes d'indicateurs de suivi
- Un bilan d'étape plus complet a été publié sur le site identito-na.fr
- Une deuxième évaluation régionale des ES est programmée en 2022 pour objectiver la progression des organisations et des pratiques
- D'autres questionnaires sont disponibles (ESMS, laboratoires de biologie médicale)





ESQA
e-santé en action
NOUVELLE-AQUITAINE

Déploiement de l'INS en secteur médicosocial

Mme Catherine Sanders,
Coordonnatrice régionale du programme ESMS numérique (GIP ESEA NA)

Déploiement de l'INS en secteur médicosocial

❖ Plus de 800 ESMS ont candidaté lors de la phase d'amorçage du programme « ESMS Numérique » en Nouvelle-Aquitaine

❖ 608 ESMS ont été financés

20 Grappes sélectionnées

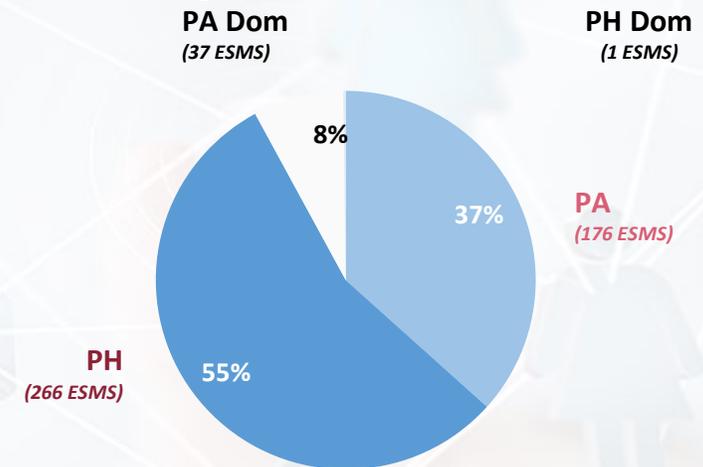
480 ESMS accompagnés
Dont 465 néo-aquitains

3 Projets multirégionaux portés par l'ARS NA

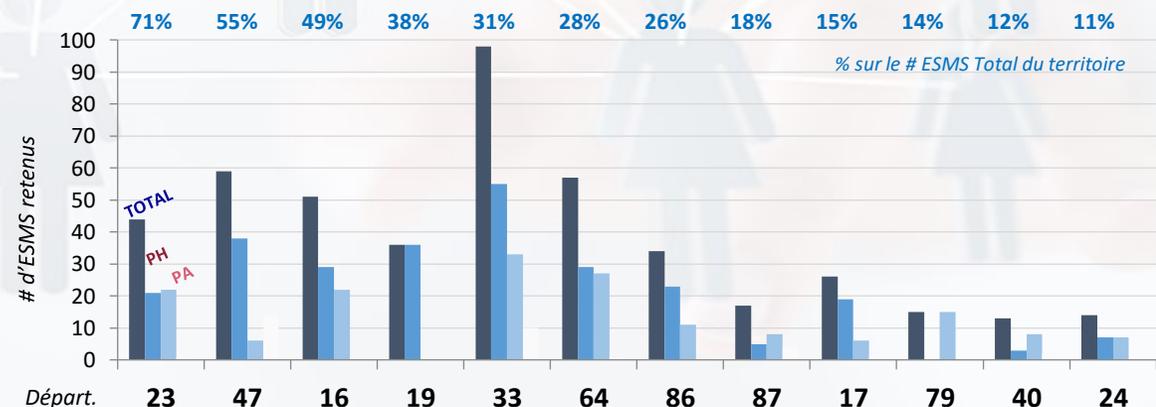
128 ESMS néo-aquitains financés via l'AAP national dans des grappes nationales

> 9 M€ de subventions attribuées

Répartition par champ



Répartition par territoire



ESMS : établissement et services médicosociaux

AAP : appel à projet

PA : personnes âgées

PH : personnes handicapées

Déploiement de l'INS en secteur médicosocial

❖ Point d'avancement des projets aux premier et 2^e trimestres

Passation du marché SAD

- Les 5 grappes du 1^{er} appel à projet ont signé leur marché.
- 14 grappes du 2^{ème} AAP sont en cours de passation du marché.
- Une grappe a souhaité finir les audits des établissements avant de démarrer le marché public.

Démarrage des projets

- 4 grappes du 1^{er} AAP ont démarré le déploiement du DUI
- 3 grappes sont en cours de déploiement de l'INS
- 2 chargés de mission dédiés au projet ont été recrutés
- 2 pilotes conduits par l'ANS en lien avec les éditeurs dans la région, dont un concluant pour l'INS

Une appropriation lente du sujet INS

Déploiement de l'INS en secteur médicosocial

❖ Premiers constats

- Compréhension de l'articulation des services et référentiels socles entre eux
- Articulation avec le DUI
- Enjeu de la formation des professionnels
- Questions d'organisation
- Intégration dans les procédures existantes
- Anticipation

Anticiper les questions techniques et l'organisation RH à mettre en place, réviser la procédure d'admission du résident ou de l'utilisateur.

Déploiement de l'INS en secteur médicosocial

❖ Comment démarrer ?

- Disposer d'un DUI compatible (interopérable) avec l'INS – sinon prendre contact avec son éditeur
- Identifier les professionnels à habilitier pour créer/modifier/qualifier des identités numériques
- Déterminer quel(s) dispositifs mettre en œuvre pour interroger le téléservice INSi (carte nominative CPx, certificat serveur...)
- Valider les adaptations organisationnelles à mettre en œuvre (*front* ou *back-office*, carte Vitale, gestion pièce identité...)
- Décider comment afficher les traits sur les différents supports (étiquettes, documents, code *datamatrix*...)
- Prévoir comment informer, former et sensibiliser les professionnels, les correspondants externes et les usagers

Trouver plus d'informations dans le RNIV 1 et 3 et sur le site identito-na.fr

Inscrire le référent en identitovigilance à l'une des formations organisées par la CRIV

Utiliser le questionnaire d'autoévaluation pour identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre

Déploiement de l'INS en secteur médicosocial

❖ Programme de financement 2022

- Généralisation du programme « ESMS Numérique »,
- Financement complémentaire via le dispositif SONS



ESMS Numérique « Financement à l'usage »

- La phase de généralisation s'inscrit dans la continuité de la phase précédente et en reprend donc les principes clés
- Critère de grappes de minimum 15 ESMS toujours requis

SONS « Prestation Ségur »

- Mécanisme d'achat par l'État pour le compte des ESMS
- Permet de financer l'achat et la mise en œuvre d'une version du DUI correspondant au contenu des Dossiers de Spécification du Référencement (DSR)
- Financement à l'OG

Une enveloppe régionale répartie sur les deux programmes permettant de financer l'acquisition ou la mise en conformité de DUI interopérable



Accompagnement des usagers

Mme Sonia Purgues,
Chargée de mission (France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine)

Accompagnement des usagers

❖ France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine

France Assos Santé
« La voix des usagers »



Accompagnement des usagers

❖ Qui sommes-nous ?

- **Collectif associatif** qui vise la défense des **droits** de tous les **usagers du système de santé**.
- **Participation** aux décisions et aux actions du domaine sanitaire et médicosocial dans un objectif de **démocratie en santé**.

INFORMER

- Le grand public et les usagers du système de santé
- Les Représentants des Usagers (RU) dans toutes les instances

FORMER

- Les Représentants des Usagers (RU) et les acteurs associatifs

PLAIDER

- Recueillir des avis
- Emettre des avis

ANIMER

- Le réseau des Associations adhérentes

REPRÉSENTER

- Les usagers
- Dans toutes les instances

AGIR EN JUSTICE

- Dans la défense des droits



Accompagnement des usagers

- ❖ **Qu'attend l'utilisateur ? Qu'on réponde à ses questions.**
 - ❖ **Accompagner l'utilisateur c'est aussi comprendre ses interrogations, ses besoins :**
 - Qu'est ce que c'est (IV & INS) ?
 - D'où ça vient ?
 - Comment ça marche ?
 - Pour qui est-ce ?
 - Où le trouve-t-on ?
 - Que dois-je faire ?
 - Quels sont mes droits ?
- Comprendre le contexte politique et social
- Comprendre le contexte opérationnel
- Comprendre les droits et les devoirs

Accompagnement des usagers

❖ Les réactions

- *Création d'une usine à gaz, d'un énième **dispositif de santé***
- *Sentiment de contrôle de ses données et de **dépossession d'identité***
- *Quelle marge de manœuvre ont les usagers ?*

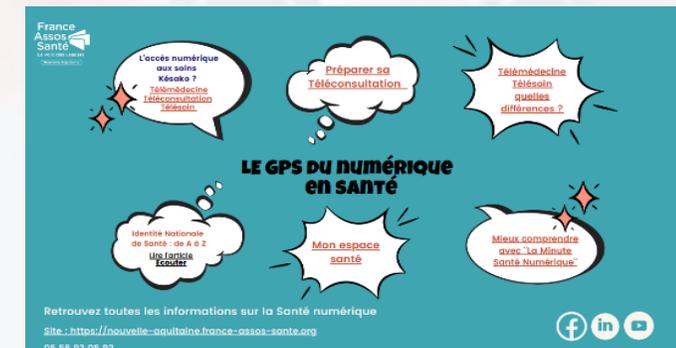
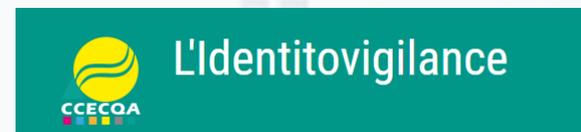
Face à une **organisation complexe**, être clair et **vulgariser les informations** pour faciliter la **compréhension de l'organisation générale de l'identitovigilance** et de l'emploi de l'INS pour en rendre compte à l'utilisateur

Nécessité de dédramatiser !

Accompagnement des usagers

❖ Quels accompagnements? Quelles actions ?

- **Communication** en direction des usagers (sous format vidéo, site Internet, newsletter, vidéo en *motion design*, etc.)
- **Représentation des usagers** par le biais de formations notamment (formation en interne sur la sécurité du patient, certification en établissement, instances opérationnelles sur *Mon Espace Santé*, formations en partenariats, etc.)



Accompagnement des usagers

❖ En conclusion, le rôle de France Assos Santé c'est :

- d'encourager les usagers à s'emparer de leur parcours de soins
- d'observer les bonnes pratiques
- d'informer et documenter
- de rappeler aux Représentants des Usagers, la nécessité de veiller au respect des principes fondamentaux
 - prévenir, améliorer et réparer les dysfonctionnements
 - défendre la sécurité des patients et la qualité des soins.



7
avril
2022

**1ère Journée néo-aquitaine
d'identitovigilance**

Le numérique en santé au service de la qualité des soins
et de la sécurité des usagers

Conclusion de la matinée



- Mme Rosemonde Mathieu
- Dr Arthur Dauphin (France assos santé)